

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°47-2020 Point 4.11

Point 4.11 de l'ordre du jour

Adoption du tarif de la participation aux frais pour services éducatifs (frais de fonctionnement) à verser par l'Educational Association for European Studies Private Company (EAES-SCG) à la Faculté des Sciences du Sport, relatif à l'entente Complémentaire pour la mise en œuvre de la formation délocalisée, master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, au titre de l'année universitaire 2019-2020

EXPOSÉ DES MOTIFS:

La Faculté des sciences du sport propose un programme pour sa licence mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, spécialité Éducation et Motricité, délocalisée à Athènes en Grèce depuis l'année 2013. Faisant suite à une volonté manifeste d'évoluer vers une démarche de qualité, en s'appuyant sur un renforcement des synergies pédagogique et administrative, cette coopération a évolué en 2017, lorsque la Faculté des sciences du sport a décidé d'ouvrir une nouvelle page de son implantation dans ce pays d'Europe méridionale en engageant une nouvelle collaboration avec l'Educational Association for European Studies - SCG Scientific College of Greece (accord de coopération internationale signé le 15 mars 2017 entre l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies Private Company et son avenant modificateur signé le 28 mars 2018).

Le 5 juin 2019, une Entente Complémentaire pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation délocalisée, le master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, a été signée entre l'Université de Strasbourg (Faculté des Sciences du Sport) et l'Educational Association for l'European Studies Private Company (EAES-SCG). Elle a pour objet de définir les modalités mises en œuvre à l'EAES-SCG du master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour la durée de l'accord de coopération internationale susmentionné.

Cette convention internationale et ses annexes ont été approuvées par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) lors de sa séance du 26 février 2019.

En vertu des articles 6.2 et 12.5 de l'Entente Complémentaire du 5 juin 2019, l'EAES-SCG verse une participation aux frais pour services éducatifs à la composante (frais de fonctionnement) définie annuellement en fonction du nombre d'étudiants inscrits sur la base du tarif approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport et le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en amont de toute mise en œuvre.

Lors de sa séance du 27 janvier 2020, le Conseil de la Faculté des Sciences du Sport a approuvé à l'unanimité le **tarif de 550 € / étudiant** calculé selon les modalités décrites dans le document du conseil annexé.

Cette tarification de prestation aurait dû être annexée à la convention lors de son passage en CFVU. A l'avenir nous procèderons ainsi.

Pour cette fois, cette tarification est présentée exceptionnellement seule aux membres du Conseil d'administration.

Délibération:

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif de la participation aux frais pour services éducatifs (frais de fonctionnement) à verser par l'Educational Association for European Studies Private Company (EAES-SCG) à la Faculté des Sciences du Sport, relatif à l'Entente Complémentaire pour la mise en œuvre de la formation délocalisée, master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, Sport et Santé, au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires:

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services

Frédéric DEHAN

Mention	Ţ	Sciences et Techniques des Activités Physiq	•	es		
Parcours		Entrainement, sport et santé (délocalise	·			
Responsable Composante		Stéphane DUFOUR - Thomas HU Faculté des Sciences du Sport de Str				
Liste des UE						
	ECTS	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci dessous	Code	СМ	TD	TP
ntitulé de l'UE 1 : Pratiques et cultures sportives	3	Stage APSA	AP46GM11		20	
Code : AP46GU1A		Cultures sportives en Europe	AP46GM12	10		
Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Outils, méthodes et technologies	3	Informatique	AP46GM21		14	
Code : AP46GU2A		Méthodologie et technologies	AP46GM22		14	
Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 3 : Evaluations, méthodologie	-	- L .: L .: 12.6 II . L	AD4661424	0	11	
e l'entraînement et planification : endurance, équilibre t coordination	6	Evaluation des qualités d'endurance Méthodologie de l'entraînement et planification :	AP46GM31	8	14	
ode : AP46GU3A		endurance	AP46GM32	8	14	
Composante porteuse : APS	6	Evaluations des qualités d'équilibre et coordination	AP46GM33	10	8	
ntitulé de l'UE 4 : Santé et entraînement	0	Pathologies cardiorespiratoires et exercice	AP46GM41	6	4	
Code : AP46GU4A Composante porteuse : APS		Troubles musculo-squelettique et exercice	AP46GM42	6	4	
ntitulé de l'UE 5 : Evaluations, méthodologie de l'entraînement et planification : puissance et contrôle	9	Evaluation des qualités de puissance	AP46GM51	16	16	
le charge	9	Méthodologie de l'entraînement et planification :	AP46GM52	12	12	
Code : AP46GU5A		puissance Contrôle de charge	AP46GM53	6	6	
Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 6 : Méthodologie de la recherche		Méthodologie de la recherche	AP46GM61		12	
et APS	3	APSA Séminaire	AP46GM62 AP46GM63		10	
Code : AP46GU6A		Seminane	AI HOUIVIOS		10	
Composante porteuse : APS		Semestre 2				
ntitulé de l'UE 1 : Langues appliquées	3	FLE	AP46HM11		40	
Code : AP46GU1A Composante porteuse : APS						
ntitulé de l'UE 2 : Ré-athlétisation et méthodes de récupération	6	Ré-athlétisation	AP46HM21	14	10	
ne recuperation		Méthodes de récupération	AP46HM22	8	10	
ode : AP46GU2A Composante porteuse : APS						
ntitulé de l'UE 3 : Spécificités de l'entraînement t âge	3	Spécificités de l'entrainement chez l'enfant	AP46HM31	12	12	
_		Spécificités de l'entraînement chez le sénior	AP46HM32	6	4	
ode : AP46GU3A omposante porteuse : APS						
ntitulé de l'UE 4 : Optimisation de la performance	6	Préparation mentale et coaching Nutrition	AP46HM41 AP46HM42	8	14 10	
Code : AP46GU4A Composante porteuse : APS		Optimisation et contrôle du mouvement	AP46HM43	4	10	
ntitulé de l'UE 5 : Stage professionnel et APS	9	Méthodologie et technologies APSA	AP46HM51 AP46HM52		10 14	
Code : AP46GU5A Composante porteuse : APS		Statistiques et mémoires	AP46HM53		10	
ntitulé de l'UE 6 : Projet professionnel	3	Projet professionnel (300 heures)	AP46HM61		8	
Code : AP46GUS6						
Composante porteuse : APS	-	Semestre 3				
ntitulé de l'UE 1 : Langues appliquées	3	FLE	AP46KM11		20	
Code : AP46KU1A						
Composante porteuse : APS						
ntitulé de l'UE 2 : Optimisation de la performance	9	Nutrition et préparation mentale	AP46KM21	12	12	
Code : AP46KU2A		APSA	AP46KM22		10	
Composante porteuse : APS		Altitude, chronobiologie et stress thermique	AP46KM23	16	6	
ntitulé de l'UE 3 : Cadre légal et événementiel	3	Droit	AP46KM31	4	4	
Code : AP46KU3A		Marketing organisationnel Dopages et suivi longitudinal	AP46KM32 AP46KM33		10 8	
composante porteuse : APS					J	
ntitulé de l'UE 4 : Développement expert des qualités hysiques	9	Sports collectifs petit et grand terrain	AP46KM41	10	10	
		Sports individuels : de l'explosivité à l'ultra- endurance	AP46KM42	10	10	
Code : AP46KU4A		Coordination et entraînement fonctionnel	AP46KM43	18	10	
composante porteuse : APS	6					
ode : AP46KU5A		Troubles métaboliques et activités physiques Cancer et activités physiques	AP46KM51 AP46KM52	6	6	
			AT FUNIVISZ	U	U	
omposante porteuse : APS - Mutualisées avec APAS		Semestre 4				
	_	Méthodologie de la recherche et séminaires	AP46LM11		10	
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et	3		ADACINAS		14	
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires ode : AP46LU1A	_	Séminaires	AP46LM12		- '	
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires iode : AP46LU1A omposante porteuse : APS	3		AP46LM12 AP46LM21			
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires Code : AP46LU1A Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Stage professionnel	3	Séminaires			10	
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires code : AP46LU1A composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Stage professionnel code : AP46LUS2 composante porteuse : APS	3	Séminaires Projet professionnel	AP46LM21			
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires code : AP46LU1A composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Stage professionnel code : AP46LUS2 composante porteuse : APS	6	Séminaires Projet professionnel	AP46LM21			
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires code : AP46LU1A composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Stage professionnel code : AP46LUS2 composante porteuse : APS	6	Séminaires Projet professionnel Tutorat de stage	AP46LM21 AP46LM22			
Composante porteuse : APS - Mutualisées avec APAS Intitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et réminaires Code : AP46LU1A Composante porteuse : APS Intitulé de l'UE 2 : Stage professionnel Code : AP46LU52 Composante porteuse : APS Intitulé de l'UE 3 : Mémoire	6	Séminaires Projet professionnel Tutorat de stage	AP46LM21 AP46LM22			
ntitulé de l'UE 1 : Méthodologie de la recherche et éminaires Code : AP46LU1A Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 2 : Stage professionnel Code : AP46LUS2 Composante porteuse : APS ntitulé de l'UE 3 : Mémoire	6	Séminaires Projet professionnel Tutorat de stage	AP46LM21 AP46LM22			

Z Faculté

des **sciences du sport**Université de Strasbourg

Mention				f-!	at Tachrians	dac A	ctivit	ác DL	wei.~	ues et Sportives			
Parcours				Sciences	Entraine	ment	. spor	rt et s	i ysiq i santé	des et sportives			
Turcours					Literanica	····	, 5001		Junec				
Responsable					Viviane ERNV								
Composante				F	aculté des Scier	nces c	du Spo	ort d	e Stra	sbourg			
										Evaluations au cours du semestre			
						SS						oreuve avec convocation appel: Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel: ABI = 0; ABJ = neutralisation)
						en						ocal	BJ =
Liste des UE						épr						ce =	A;C
						des						Sen) S C C
				Si les UE sont composées de plusieurs matières,		ent						: Ab	: AE
			±	indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci		ffici					ě	be la	euve opel
	Code	ECTS	Coeff	dessous	Code	ő	СМ	TD	TP	Initulés de l'épreuve	Durée	(rap	(Rap
				Semestre 1									
Intitulé de l'UE 1 : Pratiques et cultures sportives	AP5AGU1A	3	1	Stage APSA	AP5AGM11	1	П	20	T	1 note pratique	2h		Х
				*						1 dossier	2h/perso		Х
Responsable : M. Lemire				Cultures sportives en Europe	AP5AGM12	1	10			1 écrit de synthèse	1h		Х
Composante porteuse : APS		-				<u>.</u>	1	+	+				
Intitulé de l'UE 2 : Outils, méthodes et technologies	AP45GU2A	3	2	Informatique Méthodologie et technologies	AP45GM21 AP45GM22	1	\vdash	14		support numérique oral	2h/perso 15 min.		X
Responsable : V. Ernwein				merriodologie et teciniologies	AF#JUIVIZZ	1		14		0.81	13 IIIII.		^
Composante porteuse : APS	<u></u>				<u></u>							<u> </u>	<u></u>
Intitulé de l'UE 3 : Evaluations, méthodologie		6	2	Evaluation des qualités d'endurance	AP45GM31	1	8	14		1 dossier			Х
de l'entraînement et planification : endurance, équilibre	AP45GU3A				TCIVIDEF II.	_	Ľ	14		2 40336	1		^
et coordination				Méthodologie de l'entraînement et planification :	AP45GM32	1	8	14		1 dossier			х
Responsable : F. Favret				endurance	+						+	-	1
Composante porteuse : APS				Evaluations des qualités d'équilibre et coordination	AP45GM33	1	10	8		1 écrit	1h		Х
Intitulé de l'UE 4 : Santé et entraînement	AP45GU4A	6	2	Pathologies cardiorespiratoires et exercice	AP45GM41	1	6	4		1 écrit	1h		Х
				Patriologies cardiorespiratories et exercice	AF43GIVI41	1	Ů	*		Techt			^
Responsable : F. Favret				Troubles musculo-squelettique et exercice	AP45GM42	1	6	4		1 écrit et 1 oral	1h		Х
Composante porteuse : APS				mounts museuro squarettique et exercice	711 450111112	_	ŭ	Ľ			10 min.		Х
Intitulé de l'UE 5 : Evaluations, méthodologie de			_	Evaluation des qualités de puissance	AP45GM51	1	16	16		1 écrit	1h		х
l'entraînement et planification : puissance et contrôle de charge	AP45GU5A	9	2				1	+	-		-		1
de cnarge				Méthodologie de l'entraînement et planification : puissance	AP45GM52	1	12	12		1 écrit	1h		Х
Responsable : T. Hureau				Contrôle de charge	AP45GM53	1	6	6	1	1 écrit	2h		Х
Composante porteuse : APS													
Intitulé de l'UE 6 : Méthodologie de la recherche	AP45GU6A	3	2	Méthodologie de la recherche	AP45GM61	1		12		Etudes de cas	2h/perso		Х
et APS	AI 43000A	,	_	APSA	AP45GM62	1		10		1 note de pratique			Х
Barranda W. Barrada				Séminaire	AP45GM63	1		16		1 dossier			Х
Responsable : V. Ernwein Composante porteuse : APS													
composante porteuse . Ai 5				Semestre 2			_	_	_				
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées	AP5AHU1A	3	1	Anglais	AP5AHM11	1	1	1	Т	Un portfolio			Х
				Allemand	AP5AHM12	1		40		Un examen oral	0h10	х	
Responsable : F. Doppler-Speranza										Un examen oral	0h10	X	
Composante porteuse : APS													
Intitulé de l'UE 2 : Ré-athlétisation et méthodes	AP45HU2A	6	2	Ré-athlétisation	AP45HM21	1	14	10		1 dossier			х
de récupération				Méthodes de récupération	AP45HM22	1	8	10		1 écrit	30 min.		Х
Responsable : T. Hureau				metrous de recuperation	, a 43111VIZZ	_	ľ	10		1 écrit	30 min.		x
Composante porteuse : APS													"
Intitulé de l'UE 3 : Spécificités de l'entraînement	AP45HU3A	3	1	Spécificités de l'entrainement chez l'enfant	AP45HM31	1	12	12		1 dossier			Х
et âge	AP45HU3A	3	1	specificites de l'entramement chez i emant	AP45HIVI31	1	12	12		1 0033161			^
				Spécificités de l'entraînement chez le sénior	AP45HM32	1	6	4		1 écrit	1h		х
Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS													
Intitulé de l'UE 4 : Optimisation de la performance	AP45HU4A	6	2	Préparation mentale et coaching	AP45HM41	1	8	14	٢	1 oral	1h		Х
ac to performance			Ĺ	Nutrition	AP45HM42	1	6			1 écrit	2h		X
Responsable : Y. Kouassi				Optimisation et contrôle du mouvement	AP45HM43	1	4			1 dossier	1		Х
Composante porteuse : APS													
Intitulé de l'UE5 : Stage professionnel et APS	AP45HU5A	9	3	Méthodologie et technologies	AP45HM51	1	Г	10		Etudes de cas	2h/perso		Х
Decree while W. France in				APSA	AP45HM52	1		14		1 note de pratique	31		X
Responsable : V. Ernwein Composante porteuse : APS				Statistiques et mémoires	AP45HM53	1		10		Analyse de données	2h		Х
Intitulé de l'UE 6 : Projet professionnel	AP45HUS6	3	1	Projet professionnel (300 heures)	AP45HM61	1		8		1 oral	10+10 min	<u>.</u>	Х
	7.1311030	,	1		,JIIIVIO1			ľ			20.10 11111	Ï	_ ^
				1	1						1	1	1
Responsable : F. Favret													

				Semestre 3									
Intitulé de l'UE 1 : Langues appliquées Responsable : F. Doppler-Speranza Composante porteuse : APS	AP45KU1A	3	1	Anglais Allemand	AP45KM11 AP45KM12	1		20		Un portfolio Un examen oral Un examen oral	0h10 0h10	X X	х
Intitulé de l'UE 2 : Optimisation de la performance	AP45KU2A	9	3	Nutrition et préparation mentale	AP45KM21	1	12	12	+	2 écrits	1h		Х
				APSA	AP45KM22	1	1	10		1 note pratique			Х
Responsable : S. Dufour Composante porteuse : APS				Altitude, chronobiologie et stress thermique	AP45KM23	1	16	6		1 ecrit	1h		Х
Intitulé de l'UE 3 : Cadre légal et événementiel	AP45KU3A	3	1	Droit	AP45KM31	1	4	4		1 ecrit	1h		Х
				Marketing organisationnel	AP45KM32	1		10	1	1 note pratique	1h		Х
Responsable : P. Jully-Lotz Composante porteuse : APS				Dopages et suivi longitudinal	AP45KM33	1		8		1 écrit	1h		Х
Intitulé de l'UE 4 : Développement expert des qualités	AP45KU4A	9	3	Sports collectifs petit et grand terrain	AP45KM41	1	10	10		1 dossier et 1 note pratique			Х
physiques	AF43KU4A	3	3	Sports individuels : de l'explosivité à l'ultra-endurance	AP45KM42	1	10	10		1 dossier et 1 note pratique			х
Responsable : T. Hureau Composante porteuse : APS				Coordination et entraînement fonctionnel	AP45KM43	1	18	10)	1 écrit	2h		Х
Intitulé de l'UE 5 : Santé et entraînement	AP45KU5A	6	2	Troubles métaboliques et activités physiques	AP45KM51	1	6	6		1 écrit	1h		х
Responsable : F. Favret Composante porteuse : APS - Mutualisées avec APAS				Cancer et activités physiques	AP45KM52	1	6	6		1 écrit + 1 oral	1h 10 min.		X X
				Semestre 4									
Intitulé de l'UE1: Méthodologie de la recherche et séminaires	AP45LU1A	3	1	Méthodologie de la recherche et séminaires	AP45LM11	1		10		1 oral	15 min.		х
Responsable : S. Dufour Composante porteuse : APS				Séminaires	AP45LM12	1		14		1 dossier			Х
Intitulé de l'UE 2 : Stage professionnel	AP45LUS2	6	3	Projet professionnel	AP45LM21	1	1	1		1 oral	10+10 min		Х
				Tutorat de stage	AP45LM22	1		10	1	suivi étudiant			Х
Responsable : F. Favret										note de stage			х
Composante porteuse : APS													
Intitulé de l'UE 3 : Mémoire	AP45LU3A	21	7	Mémoire	AP45LM31	1				Mémoire +2 oraux de 10 min. chacun	20 min.		X X
Responsable : F. Favret										(dont un en janvier et un en juin et/ou septembre selon la			
Composante porteuse : APS										date de soutenance avec l'accord du responsable)			



Master STAPS

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

(MECC) 2018-2019

Organisation du master

Le master Sciences et techniques des activités physiques et sportives, se déroule sur deux années universitaires, M1 et M2. Il est composé de quatre semestres, S1 à S4.

Le diplôme de master donne 120 ECTS.

Organisation du M1

Le master comporte cinq parcours dont le MEEF qui est co-porté par l'ESPE et la F3S

- parcours Marketing du sport
- parcours Activités physiques adaptées et santé Ingénierie et développement
- parcours Entraînement, sport et santé
- parcours Wellness Management
- parcours MEEF

Organisation du M2

Le master comporte 7 parcours dont le MEEF qui est co-porté par l'ESPE et la F3S

- parcours Marketing du sport
- parcours Activités physiques adaptées et santé Ingénierie et développement
- parcours Entraînement, sport et santé
- parcours Politiques sportives et aménagement des territoires
- parcours Agrégation et recherche en éducation physique et sportive
- parcours Wellness Management
- parcours MEEF

Assiduité et évaluation des enseignements

La présence des étudiants est obligatoire à chacune des formes d'enseignement (cours, travaux pratiques, travaux dirigés).

Tout étudiant absent est tenu de remettre un justificatif (certificat médical, convocation, etc.) à la scolarité du master, dans un délai de sept jours ouvrés.

Un étudiant absent est tenu d'informer dans les meilleurs délais (le jour même, si possible) la scolarité du master de son absence, par courriel ou par téléphone.

Inscription administrative

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master et en deuxième année de Master. Toute inscription complémentaire exige une demande de dérogation auprès du Doyen de la faculté.

Jurys

Le responsable de la mention STAPS et les responsables de parcours font partie du jury du master (jury de diplôme) et des jurys de semestre.

Le jury de diplôme prononce l'admission au diplôme.

Le jury de semestre se réunit à l'issue de chaque semestre de formation et examine les notes obtenues par les étudiants dans les différentes matières ayant fait l'objet d'une évaluation. Ce jury est souverain dans l'attribution des notes définitives. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Sessions d'examens

Une session unique d'examen est organisée pour chaque semestre.

Compensation

Compensation au sein de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Compensation semestrielle

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation entre les semestres

Les notes des semestres du Master se compensent entre elles au sein d'une même année. L'année est validée si la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20.

Calcul de la moyenne générale en Master

La moyenne générale en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master.

Le jury de Master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

En cas de dispense de semestre(s), la note du Master est la moyenne des moyennes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Admission en M2

L'admission en deuxième année de master est prononcée sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de Master.

Un étudiant, n'ayant pas validé la première année de Master, n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année de Master. Cet étudiant reste exclusivement inscrit dans la première année, non validée.

Un redoublement ne peut s'effectuer qu'avec un avis positif de la commission pédagogique du Master.

La validation de la première année de Master donne accès de droit à la seconde année de Master dans le même parcours à l'Université de Strasbourg.

Conservation des notes d'une année à l'autre

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 au sein des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre. Seules les UE acquises (moyenne au-dessus de 10) sont conservées.

Organisation des examens

Le contrôle continu doit être valorisé. Les examens sur convocation doivent être organisés 15 jours avant la date prévue.

Absence aux examens

Une absence non justifiée à une épreuve à convocation, l'étudiant est déclaré défaillant.

Une absence non justifiée à une épreuve ne donnant pas lieu à convocation, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution doit être prévue dans le règlement des examens.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeur. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Evaluation du stage de M2

Le stage de fin de Master sera évalué par un mémoire (professionnel at/ou de recherche) et une présentation orale. Ces deux épreuves feront l'objet de deux notes distinctes avec des coefficients précis dans chaque parcours.

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Arrêté du 28 août 2018 accréditant l'Université de Strasbourg en vue de la délivrance de diplômes nationaux

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'Université de Strasbourg est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de l'académie de Strasbourg et le président de l'Université de Strasbourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

> La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche de l'innovation

> > POUR LA DIRECTRICE EST PAR DEL EGATION
> > POUR LA DIRECTRICE ESTERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
> > ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
> > ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
> > LE CHEF DE SERVICE DÈ LA STRATÈGIE DE CONTRACTUALISATION,
> > DU FINANCEMENT ET DE L'AMMOBILIER
> > DU FINANCEMENT ET DE L'AMMOBILIER

Annexe de l'arrêté du 28 août 2018

Académie de STRASBOURG

Université de Strasbourg

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2018-2019 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Capacité(s) en droit

		établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090467	Capacité en droit		2018-2019	5 ans	2022-2023

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

	option	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090475	Option A		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090031	Option B		2018-2019	5 ans	2022-2023

Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence »

IUT d'Haguenau

Spécialités	Implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Génie électrique et informatique industrielle	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023
Métiers du multimédia et de l'internet	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023
Qualité, logistique industrielle et organisation	Haguenau	2018-2019	5 ans	2022-2023 1

IUT de Strasbourg - Louis Pasteur à Schiltigheim

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Génie biologique Option(s): Génie de l'environnement Industries agroalimentaires et biologiques	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Gestion des entreprises et des administrations Option(s): Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Génie industriel et maintenance	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023
Mesures physiques	Schiltigheim	2018-2019	5 ans	2022-2023

IUT de Strasbourg – Robert Schuman à Illkirch

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Chimie	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Option(s):				
Chimie analytique et de synthèse				
Génie civil – construction durable	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Informatique	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Information – communication	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023
Option(s):				
Communication des organisations				
Information numérique dans les organisations				
Publicité				
Techniques de commercialisation	Illkirch	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

Spécialité	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090480 Activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090482 Activités physiques et sportives et inadaptations sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090490 Métiers de la forme		2018-2019	5 ans	2022-2023
20090491 Pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Diplôme(s) d'études universitaires scientifiques et techniques

Spécialité	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20090479 Médiations citoyennes : éducation, culture, social, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

Licence(3)				
mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140533 Arts du spectacle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140531 Arts		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140537 Humanités		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140538 Langues étrangères appliquées		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140539 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140540 Lettres		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140542 Administration publique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140545 Administration économique et sociale		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140543 Droit		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140544 Economie et gestion		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140546 Droit canonique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140547 Géographie et aménagement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140535 Histoire de l'art et archéologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140548 Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140549 Philosophie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140550 Psychologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140537 Humanités	<u> </u>	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140696 Sciences de l'éducation	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140562 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140552 Sciences sociales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140553 Théologie catholique	·	2018-2019	5 ans	2022-2023
20140554 Théologie protestante		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140555 Chimie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140556 Informatique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140557 Mathématiques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140559 Physique, chimie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140558 Physique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140547 Géographie et aménagement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140560 Sciences de la Terre		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140561 Sciences de la vie	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180865 Sciences et technologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20140563 Sciences pour l'ingénieur		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180866 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180867 Commerce et distribution		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180868 Logistique et pilotage des flux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180869 Management et gestion des organisations		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180870 Métiers de la communication : publicité		2018-2019	3 ans	2020-2021
20180871 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180872 Métiers de la qualité		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180873 Métiers des administrations et collectivités territoriales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180874 Métiers du commerce international		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180875 Métiers du notariat		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180876 Commercialisation de produits et services		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180877 Développement de projets de territoires		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180878 Guide conférencier		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180879 Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180880 Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180881 Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180882 Chimie de synthèse		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180883 Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180884 Maintenance et technologie : contrôle industriel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180885 Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180886 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180887 Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180888 Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180889Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux		2018-2019	5 ans	2022-2023

20180890 Métiers de l'informatique : applications web		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180891 Métiers de l'électricité et de l'énergie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180892 Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180893 Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180894 Métiers de la santé : technologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180895 Métiers du BTP : bâtiment et construction	ENS Archi Strasbourg	2018-2019	3 ans	2020-2021
20180896 Métiers du BTP : génie civil et construction		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180897 Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180898 Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180899 Optique professionnelle		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180900 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180901 Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle		2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES Master(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180929 Arts de la scène et du spectacle vivant		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180930 Arts plastiques	, m. m	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180931 Cinéma et audiovisuel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180932 Design		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180933 Didactique des langues		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180934 Langues et sociétés	<u> </u>	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180935 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180936 Lettres		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180937 Musicologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180938 Traduction et interprétation		2018-2019	5 ans	2022-2023
				

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION Master(s)

établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
	2018-2019	5 ans	2022-2023
ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
	2018-2019	5 ans	2022-2023
	2018-2019	5 ans	2022-2023
	2018-2019	5 ans	2022-2023
	2018-2019	5 ans	2022-2023
	2018-2019	5 ans	2022-2023
	accrédité(s) ENGEES	accrédité(s) d'accréditation 2018-2019 ENGEES Strasbourg 2018-2019 2018-2019 2018-2019 2018-2019	accrédité(s) d'accréditation duree 2018-2019 5 ans ENGEES 2018-2019 5 ans Strasbourg 2018-2019 5 ans 2018-2019 5 ans 2018-2019 5 ans 2018-2019 5 ans

20180948 Droit des libertés	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180949 Droit du patrimoine	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180950 Droit européen	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180951 Droit International	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180952 Droit notarial	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180953 Droit privé	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180954 Droit public	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180955 Droit pénal et sciences criminelles	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180956 Droit social	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180943 Droit	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180957 Finance	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180958 Gestion de production, logistique, achats	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180959 Histoire du droit et des institutions	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180974 Innovation, entreprise et société	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180961 Management de l'innovation	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180962 Management et administration des entreprises	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180963 Management et commerce international	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180960 Management	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180964 Monnaie, banque, finance, assurance	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180965 Qualité, hygiène, sécurité	2018-2019	5 ans	2022-2023
			····

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES Master(s)

110501(5)		·		
mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180966 Archéologie, sciences pour l'archéologie	ENS Archi Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180967 Civilisations, cultures et sociétés		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180968 Démographie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180969 Epistémologie, histoire des sciences et des techniques		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180970 Ethique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180944 Droit canonique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180971 Ethnologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180992 Géographie, aménagement, environnement et développement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180993 Géomatique	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180973 Histoire de l'art		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180972 Histoire		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180928 Information, communication	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180974 Innovation, entreprise et société		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180975 Mondes médiévaux		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180976 Philosophie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180978 Psychologie: psychopathologie clinique psychanalytique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180979 Psychologie sociale, du travail et des organisations		2018-2019	5 ans	2022-2023
	7	·		

20180977 Psychologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180980 Relations internationales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180981 Sciences de l'éducation	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180982 Sciences et techniques des activités physiques et sportives - STAPS		2018-2019	2 ans	2019-2020
20180983 Sociologie		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180984 Théologie catholique	·····	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180985 Théologie protestante		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180986 Urbanisme et aménagement	ENS Archi Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ Master(s)

Tradect (0)				
mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20180987 Actuariat		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180988 Biologie-santé		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180989 Biotechnologies		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180990 Chimie	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180991 Génie industriel		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180992 Géographie, aménagement, environnement et développement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180993 Géomatique	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180994 Informatique	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180995 Mathématiques et applications	U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180996 Optique, image, vision, multimédia	INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180998 Physique appliquée et ingénierie physique	ENGEES Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180997 Physique		2018-2019	5 ans	2022-2023
20180252 Santé publique	U-Dijon, U-Besançon, U-Reims, U-Lorraine	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180999 Santé		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181000 Sciences de la Terre et des planètes, environnement	ENGEES Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023
20181001 Sciences du médicament		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181002 Sciences du vivant		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181003 Sciences et génie des matériaux	INSA Strasbourg, U-Mulhouse	2018-2019	5 ans	2022-2023
20180986 Urbanisme et aménagement	ENS Archi Strasbourg, INSA Strasbourg	2018-2019	5 ans	2022-2023

Domaine SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES Master(s)

mention(s)	établissement(s) co- accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181004 Etudes européennes et internationales		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181005 Journalisme		2018-2019	5 ans	2022-2023
20181006 Science politique		2018-2019	5 ans	2022-2023

Formations de santé réglementées

année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
2018-2019	5 ans	2022-2023

Médecine

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)
3 ^{ème} cycle	Diplôme d'État de docteur en médecine
	Diplômes d'études spécialisées (DES) Spécialités médicales :
	Anatomie et cytologie pathologiques
	Cardiologie et maladies vasculaires
	Dermatologie et vénéréologie
	Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques
	Gastro-entérologie et hépatologie
	Génétique médicale
	Médecine interne
	Médecine nucléaire
	Médecine physique et de réadaptation
	Néphrologie Neurologie
	Neurologie
	Oncologie
	Pneumologie
	Radiodiagnostic et imagerie médicale
	Rhumatologie
	Spécialités chirurgicales :
	Chirurgie générale
	Neurochirurgie
	Ophtalmologie
	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
	Autres spécialités :
	Anesthésie-réanimation
	Biologie médicale
	Gynécologie médicale
	Gynécologie-obstétrique
	Médecine générale
	Médecine du travail
	Pédiatrie
	Psychiatrie
	Santé publique et médecine sociale
3 ^{eme} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) (DESC
HPT-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-14-	II) Chirurgia infantila
	Chirurgie enthenédique et traumatelegie
	Chirurgie orthopédique et traumatologie
	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
	Chirurgie urologique
	Chirurgie vasculaire

	Gériatrie
	Réanimation médicale
3 ^{éme} cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non qualifiants) (DESC I)
	Addictologie
	Allergologie et immunologie clinique
	Cancérologie
	Dermatopathologie
	Fœtopathologie
	Médecine de la douleur et médecine palliative
	Médecine de la reproduction
	Médecine légale et expertises médicales
	Médecine du sport
	Médecine d'urgence
	Médecine vasculaire
	Néonatologie
	Neuropathologie
	Nutrition
	Orthopédie dento-maxillo-faciale
	Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique
	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Diplômes de formation continue	Capacités
	Acupuncture
	Addictologie clinique
	Allergologie
	Angiologie
	Gérontologie
	Médecine et biologie du sport
	Pratiques médico-judiciaires
Washington and the second seco	Technologie transfusionnelle

Nouveaux DES de médecine issus de la réforme du 3^{ème} cycle de médecine

Chirurgie maxillo-faciale

Chirurgie orale

Chirurgie orthopédique et traumatologie

Chirurgie pédiatrique

Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

Chirurgie thoracique et cardiovasculaire

Chirurgie vasculaire

Chirurgie viscérale et digestive

Gynécologie obstétrique

Neurochirurgie

Ophtalmologie

Oto-rhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale

Urologie

Allergologie CODES

Anatomie et cytologie pathologiques

Anesthésie-réanimation CODES

Dermatologie et vénérologie

Endocrinologie-diabétologie nutrition

Génétique médicale

Gériatrie

Gynécologie médicale

Hématologie

Hépato-gastro-entérologie

Maladies infectieuses et tropicales CODES

Médecine cardio-vasculaire CODES

Médecine d'urgence

Médecine et santé au travail

Médecine générale

Médecine intensive-réanimation CODES

Médecine interne et immunologie clinique CODES

Médecine légale et expertises médicales

Médecine nucléaire

Médecine physique et de réadaptation

Médecine vasculaire CODES

Néphrologie

Neurologie

Oncologie

Pédiatrie

Pneumologie

Psychiatrie

Radiologie et imagerie médicale

Rhumatologie

Santé publique

Biologie médicale

Odontologie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
2 ^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)
3 ^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire Diplômes d'études spécialisées (DES)
	Chirurgie orale

Médecine-Pharmacie

cycle	diplôme	
3 ^{ème} cycle	DESC de Biologie médicale	
:	Cytogénétique humaine Hématologie biologique	

Pharmacie

diplôme
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
DES de Pharmacie. <u>options :</u> Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR) Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)

The second secon	DES Innovation pharmaceutique et recherche
	DES Biologie médicale options :
	Biologie polyvalente Biologie orientée vers une spécialisation

Maïeutique

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)
2 ^{ème} cycle	Diplôme d'Etat de sage-femme

Orthoptie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle	Certificat de capacité d'orthoptiste

Orthophonie

cycle	diplôme
1 ^{er} cycle et 2 ^{ème} cycle	Certificat de capacité d'orthophoniste

DOCTORAT

<u>Champs disciplinaires</u> (DS): 1 - Mathématiques et leurs interactions; 2 - Physique; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace; 4 - Chimie; 5 - Biologie, Médecine, Santé; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles; 7 - Sciences de la Société; 8 - Sciences pour l'ingénieur; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.

<u>Liste des Ecoles Doctorales</u>

DS	numéro	intitulé	Etablissements Co-accrédités	Etablissements Accrédités en Délivrance conjointe	Etablissements Partenaires
7	ED 221	Ecole Doctorale Augustin Cournot	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	ENGEES
7	ED 101	Ecole Doctorale Sciences juridiques	<u>U-Strasbourg</u>	U-Mulhouse	
6	ED 520	Ecole Doctorale des Humanités	U-Strasbourg U-Mulhouse		
1-8- 9	ED 269	Ecole Doctorale Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur	<u>U-Strasbourg</u> U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENGEES
2	ED 182	Ecole Doctorale Physique et chimie-physique	U-Strasbourg U-Mulhouse		
4	ED 222	Ecole Doctorale Sciences chimiques	U-Strasbourg U-Mulhouse		
6	ED 519	Ecole Doctorale des Sciences humaines et sociales. Perspectives européennes	U-Strasbourg U-Mulhouse		INSA Strasbourg ENSAS
3-7	ED 413	Ecole Doctorale des Sciences de la Terre et de l'environnement	U-Strasbourg		
5-10	ED 414	Ecole Doctorale des Sciences de la vie et de la santé	U-Strasbourg		
6	ED 270	Ecole Doctorale de Théologie et sciences religieuses	<u>U-Strasbourg</u>		





Entente Complémentaire pour la mise en œuvre d'une formation délocalisée :

MASTER ENTRAINEMENT, SPORT ET SANTÉ

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France Représentée par son Président, Michel Deneken,

> Agissant pour le compte de la Faculté des Sciences du Sport Représenté par son Doyen, Fabrice Favret

> > D'une part

ET

L'Educational Association for European Studies Private Company, ci-après SCG, Athènes, Grèce,

> Sis : 14A rue Pindarou & 16 rue Solonos, Kolonaki, GR-106 73 Athènes, Grèce Représentée par son Président, M. Markos Hatzidakis

> > D'autre part

conjointement désignées par « les partenaires »

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 31 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil de Master de la Faculté des Sciences du Sport datant du 11 avril 2018

Vu la délibération du Conseil de la Faculté des Sciences du Sport datant du 31 janvier 2018,

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire datant du 26 février 2019,

Vu les articles thêta 7 et thêta 8 de la loi grecque n° 4093/2012 du 9 novembre 2012 (Journal Officiel de la République Hellénique n° 222 série A du 21 novembre 2012, pp. 5583-5584),

En application de l'Accord de coopération internationale signé le 15 mars 2017 entre l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies Private Company

La Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg

ET

Le Scientific College of Greece (SCG) issu de L'Educational Association for European Studies

Conviennent de ce qui suit :

Préambule

Rappel de l'historique de la coopération

La Faculté des sciences du sport propose un programme délocalisé à Athènes, en Grèce depuis l'année 2013. Faisant suite à une volonté manifeste d'évoluer vers une démarche de qualité, en s'appuyant sur un renforcement des synergies pédagogique et administrative, cette coopération a évolué en 2017, lorsque la Faculté des sciences du sport a décidé d'ouvrir une nouvelle page de son implantation dans ce pays d'Europe méridionale en engageant une nouvelle collaboration avec l'Educational Association for European Studies - SCG Scientific College of Greece.

Article 1. <u>Définitions</u>

La présente Entente complémentaire désigne conjointement par « les partenaires », la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies - SCG.

Article 2. Objet de l'Accord

La présente Entente complémentaire a pour objet de définir les modalités mise en œuvre à SCG du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour la durée de l'Accord de Coopération International susmentionné.

Ce programme délocalisé (franchise) est en tous points conforme aux programmes et aux modalités de sanction des études de l'Université de Strasbourg, autorisée à délivrer ce diplôme conformément à l'arrêté ministériel du 28/08/2018 relatif à la délivrance du diplôme national de Master ;

Il comporte une première et une seconde année de Master, mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, spécialité Entraînement, sport et santé, et de l'Université de Strasbourg.

Article 3. Administration de la formation

3.1 Responsabilités

L'Université de Strasbourg est le maître d'œuvre pédagogique de la formation. Garant de sa qualité, elle assure la direction et le contrôle des études dans le cadre de cette formation.

SGG assure, à travers son équipe pédagogique et ses installations, la bonne mise en œuvre de cette formation.

3.2 Conduite de la coopération

Le suivi du programme est assuré conjointement par les deux partenaires selon les modalités suivantes :

Le comité scientifique

Le comité scientifique paritaire définit, évalue, et contrôle les conditions de bonne mise en œuvre du programme délocalisé afin de garantir la conformité des enseignements et des évaluations au diplôme, tel qu'habilité au sein de l'université de Strasbourg.

Il décline ainsi des objectifs et pédagogiques et scientifiques, à court et moyen terme, et veille à leur réalisation. Il statue le cas échéant sur les projets et dispositifs d'accompagnement proposés par le comité de suivi pédagogique et administratif et favorise les échanges et interactions entre les partenaires.

Il décide enfin de l'impulsion à donner à la mise en œuvre du programme délocalisé pour favoriser le développement de la recherche scientifique de part et d'autre de la coopération.

Il se compose:

- Du Doyen(ne) de la Faculté des Sciences du Sport, ou de son représentant pour la F3S
- Du Responsable de diplôme du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à l'Unistra, ou son représentant pour la F3S
- De la Directrice Générale de SCG
- Du Responsable du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à SCG

Il est convoqué et présidé par le Doyen(ne) de la Faculté des Sciences du Sport, ou de son représentant pour la F3S. Les membres de ce comité se réunissent au minimum une fois par an, et autant que de besoin, après le 1er jury de Semestre, en présentiel ou à défaut par vidéoconférence.

Le comité de suivi pédagogique et administratif

Il est constitué d'un référent pédagogique et d'un référent administratif émanant de chacune des deux universités partenaires.

Il contrôle et rend compte de la bonne mise en œuvre opérationnelle de la présente Entente, au regard des orientations du comité scientifique, selon les modalités convenues par les partenaires.

Il supervise notamment la sélection des étudiants, le recrutement des enseignants, les examens, le suivi des interventions des enseignants, et le respect des procédures financières en vigueur. Il évalue les besoins et soumet au comité scientifique ses propositions d'évolutions majeures pour validation.

Nom et coordonnées des membres du comité de suivi pédagogique et administratif :

Université de Strasbourg	Université partenaire		
Référent pédagogique	Référent pédagogique		
Faculté des Sciences du Sport	SCG		
M. François DOPPLER-SPERANZA	Mme Popi NOTIA		
BP 80010	16 rue Solonos et 14A rue Pindarou		
F-67084 STRASBOURG Cedex	GR-10673 ATHENES, Grèce		
fdoppler@unistra.fr	pnotia@scg.edu.gr		
Coordinateur administratif	Coordinateur administratif		
Faculté des Sciences du Sport	SCG		
Mme. Christelle Durringer	Mme Evgenia DEDE		
BP 80010	16 rue Solonos et 14A rue Pindarou		
F-67084 STRASBOURG Cedex	GR-10673 ATHENES, Grèce		
christelle.durringer@unistra.fr	edede@scg.edu.gr		

Article 4.	Encadrement pédagogique		
4.1	L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants de SCG.		
4.2	Le recrutement des enseignants est préalablement approuvé par le comité de suivi pédagogique et administratif, en accord avec le responsable de diplôme F3S.		
4.3	Les responsables du comité de suivi pédagogique et administratif F3S peuvent à tou moment être contactés par les étudiants inscrits dans la formation.		

Article 5. Critères d'admissibilité et procédure de sélection des étudiants

La procédure de sélection des étudiants pratiquée au sein de l'Educational Association for European Studies - SCG est identique à celle du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, de l'Université de Strasbourg et respecte les mêmes critères de sélection. Le jury d'admission est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de la Faculté des Sciences du Sport.

5.1 Admissibilité

Pour la première année de master : cette formation s'adresse aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau Bac+ 3 ou équivalent (180 ECTS validés).

Pour la seconde année de master : cette formation s'adresse aux étudiants ayant validé un diplôme de niveau Bac+ 4 ou équivalent (240 ECTS validés).

Langues d'enseignements :

Le programme est dispensé en grec. Des compétences en anglais sont requises pour les cours dispensés par les enseignants de l'Unistra, niveau B2 recommandé.

S'agissant du français, des efforts seront déployés afin d'améliorer le niveau de connaissance en français des étudiants. Les étudiants ayant déjà une connaissance du français suivront des cours d'approfondissement ; les autres suivront des cours intensifs au titre de la langue étrangère.

5.2 Procédure de sélection des étudiants

Les dossiers de candidature sont préalablement étudiés par le responsable pédagogique de l'Educational Association for European Studies - SCG qui s'engage à effectuer une première sélection de candidats dont les compétences correspondent en tous point à celles fixées par la Faculté des Sciences du Sport puis communique les dossiers des candidats présélectionnés au responsable pédagogique de l'Université de Strasbourg.

Chaque dossier de candidature comporte : un formulaire de candidature fourni par la Faculté des Sciences du Sport dûment complété, une photocopie de la pièce d'identité, une copie du diplôme justifiant des trois ou guatre années d'enseignement supérieur accomplies ainsi qu'une lettre de motivation.

Il revient à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg de prendre la décision finale concernant l'acceptation des candidats présélectionnés par l'Educational Association for European Studies – SCG; la Faculté des Sciences du Sport notifie à l'Educational Association for European Studies - SCG la liste des candidats définitivement admis.

Les fiches d'inscription concernant les étudiants s'inscrivant en master sont à transmettre au secrétariat de Faculté des Sciences du Sport avant le 15 novembre de chaque année universitaire.

Article 6. <u>Inscription des étudiants</u>

- 6.1 Les étudiants admis dans cette formation délocalisée auprès de l'Educational Association for European Studies SCG, s'inscrivent à l'Université de Strasbourg et à l'Educational Association for European Studies SCG.
- 6.2 Les étudiants admis s'inscrivent selon les règles en vigueur à l'Université de Strasbourg simultanément dans le Master de la Faculté des Sciences du Sport. SCG recouvre chaque année le montant des droits d'inscription Unistra concernant les cours dispensés en ses murs et verse à l'Université de Strasbourg en un versement les droits d'inscription correspondants.
- 6.3 Les listes d'inscription définitives recensant les étudiants à inscrire au programme sont à transmettre au coordinateur administratif de la F3S avant le 15 novembre de chaque année universitaire
- 6.4 Les étudiants se voient délivrer leur « Pass Campus » (carte d'étudiant).

Article 7. Organisation de la formation

- 7.1 Un minimum de 15 étudiants et un maximum de 20 étudiants peut être admis chaque année dans la formation.
- 7.2 Programme des études :
 - Le déroulement des études est structuré en 4 semestres. Chaque semestre vaut 30 ECTS.
 - Le programme des études (Annexe A) comporte l'ensemble des enseignements prévus pour le master 1^{re} et 2^{nde} années, tel qu'habilités au sein de l'Université de Strasbourg.
 - La coordination des enseignements est assurée par le comité de suivi pédagogique et administratif.
- 7.3 Le Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, et ses cours restent sous la responsabilité du responsable de diplôme du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé à l'Unistra.
- Les étudiants du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé, de l'Université de Strasbourg délocalisé auprès de l'Educational Association for European Studies-SCG sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances que les étudiants inscrits au Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives à l'Université de Strasbourg. Ces modalités sont précisées en Annexe A.
 - Les sujets d'examens sont élaborés par les enseignants de l'Educational Association for European Studies SCG, puis validés par le responsable de diplôme de la Faculté des Sciences du Sport.
- 7.5 L'organisation des examens est placée sous la responsabilité d'un enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches de la F3S.
- 7.6 Le jury du diplôme est composé d'enseignants de l'Université de Strasbourg et de l'Educational Association for European Studies SCG participant aux enseignements. Il est nommé par le Président de l'Université de Strasbourg pour la Faculté des Sciences du Sport.

Article 8. Relevé de notes et diplôme

En vue de la tenue du jury de diplôme et afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'Educational Association for European Studies - SCG pour délivrance aux étudiants, les résultats aux examens sont transmis au service de la scolarité de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg. Ils font l'objet d'une publication à l'Université de Strasbourg et l'Educational Association for European Studies - SCG.

S'agissant de la première année de Master : après validation des 60 ECTS correspondant aux exigences de la formation, l'étudiant reçoit un relevé de notes et une attestation de réussite à la première année du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé.

S'agissant de la seconde année de Master : après validation des 60 ECTS correspondant aux exigences de la formation, l'étudiant reçoit une attestation de réussite à la seconde année du Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement, sport et santé et un relevé de notes et obtient le diplôme correspondant, délivré sous le sceau de l'Université de Strasbourg :

Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, parcours Entraînement Sport et Santé

Article 9. Droits et obligations incombant aux étudiants participant à la session délocalisée

- Obtenir, le cas échéant, un visa adéquat.
- S'acquitter des droits d'inscription administrative. SCG recouvre chaque année le montant des droits d'inscription Unistra concernant les cours dispensés en ses murs et verse en une fois à l'Université de Strasbourg les droits d'inscription correspondants.
- Respecter les règles et règlements des deux partenaires.

Article 10. Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants

L'équipe pédagogique du Master E2S participe à la formation par le suivi à distance des mémoires de Master, afin de satisfaire à l'exigence de la plus haute qualité de réalisation et de compétences en vue de la délivrance du diplôme de l'université de Strasbourg. L'équipe pédagogique propose un soutien en deux temps : premièrement, par une orientation des propositions de sujets de mémoires, soumis en accord avec un tuteur de l'équipe pédagogique de SCG ; deuxièmement, par la présence d'un enseignant-chercheur HDR aux soutenances de mémoires (si nécessaire par visioconférence).

Le partenaire met à la disposition des étudiants suivant la formation des conditions de travail au moins égales à celles offertes à la Faculté des sciences du sport de l'Université de Strasbourg (salles de travail munies des équipements requis, salle informatique, bibliothèque).

Article 11. Mesures particulières destinées à renforcer le degré d'intégration de la formation

Le Master E2S de la Faculté des sciences du sport met en avant une formation s'appuyant sur les objets de recherche des membres titulaires de l'équipe de recherche en physiologie de l'exercice (EA 3072) et du Centre européen d'enseignement, de recherche et d'innovation en physiologie de l'exercice (Ceeripe). Ainsi, une partie des cours est réalisée par les enseignants-chercheurs de Strasbourg estimée à 10 heures. Ces enseignements s'appuient sur des équipements technologiques de pointe (capteurs de puissance, fréquence cardiaque par télémétrie...), dont l'équipe de Strasbourg pourra dans la mesure des possibilités faire bénéficier les collègues de SCG.

Afin de s'assurer de la bonne qualité des de la formation délivrée par SCG, la Faculté des sciences du sport effectue une évaluation annuelle de la formation auprès des étudiants. Il s'agit d'interroger les étudiants, en anglais, sur les la qualité de l'enseignement et/ou de l'évaluation, des formateurs, ainsi que du comité de suivi pédagogique et administratif de la Faculté des sciences du sport.

Article 12. Conditions de mise en œuvre

- 12.1 La mise en œuvre de la présente entente et les missions des représentants de la Faculté des Sciences du Sport sont intégralement prises en charge par l'Educational Association for European Studies - SCG.
- Des missions d'encadrement pédagogique et administratif ont lieu au moins deux fois par an, en accord avec les dispositions d'organisation de la formation conjointement définies dans les articles 3 à 11 de la présente entente.
- L'organisation de ces missions (transport, hébergement) et leur financement sera directement pris en charge par l'Educational Association for European Studies SCG. Ce financement intègre le versement d'un per diem fixé à 70 euros par jour pour les participants F3S.
- 12.4 Conformément à l'article 6.2, SCG recouvre et verse annuellement en un versement à l'Unistra, selon le calendrier établi, le montant des droits nationaux de niveau Master relatif à l'inscription des étudiants acceptés dans le programme délocalisé MASTER ENTRAINEMENT, SPORT ET SANTÉ.
- L'Educational Association for European Studies SCG verse à l'Unistra, pour le compte de la F3S, une participation aux frais de fonctionnement définies annuellement en fonction du nombre d'étudiants inscrits sur la base du tarif des droits approuvés par le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en amont de toute mise en œuvre. Cette participation sera versée en une fois dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture de l'Unistra.

Article 13. Promotion du programme

- La promotion du programme est encadrée par le comité de suivi pédagogique et administratif, qui valide le contenu de tout document de communication, y compris les informations publiées sur les sites Internet des partenaires. Selon ces conditions, les partenaires consentent à l'utilisation de leur nom et de leur logo
- 13.2 Ce programme de formation délocalisée ne pourra en aucun cas être assimilé à un programme de double diplomation.

Article 14. Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente Entente complémentaire, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction ne se fera qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant la juridiction française compétente et seul le droit français sera applicable.

Article 15. Validité et durée de l'Accord

- 15.1 Cette Entente complémentaire est rédigée en huit (8) exemplaires originaux, quatre (4) en langue française et quatre (4) en langue grecque, chaque version faisant officiellement foi.
- 15.2 Elle entre en vigueur dès sa signature par les deux partenaires et s'applique pour la durée de l'accord de coopération internationale auquel elle est liée sous réserve de l'accréditation de l'Educational Association for European Studies SCG, par le Ministère grec de l'Education, de la Recherche et des Cultes. Elle ne pourra en tout état de cause excéder la durée d'accréditation accordée à l'Educational Association for European Studies SCG
- A l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires et dans les limites de la durée de l'habilitation du diplôme accordé à l'Université de Strasbourg

- Chaque université pourra à tout moment demander la modification de cette Entente 15.4 complémentaire. Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires par voie d'avenant.
- Chaque université pourra à tout moment demander la résiliation de cette Entente 15.5 complémentaire. Le cas échéant, ou à l'expiration en cours d'année universitaire de l'Accord de coopération internationale auquel elle fait référence, les partenaires devront garantir que les étudiants qui, au moment de la résiliation ou de l'échéance, seraient déjà engagés dans leurs études dans le cadre de l'Entente complémentaire, puissent mener à terme l'année universitaire, dans le respect des conditions établies par la présente entente.

Article 16. **Divers**

- 16.1 Le présent programme de formation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une transaction avec d'autres universités ou instituts de formation sans l'accord de l'Université de Strasbourg.
- 16.2 Liste des annexes :
- Programme des études et Règlement des examens / Modalités d'évaluation des Annexe A: connaissances et des compétences (MECC)
- Copie de l'arrêté d'habilitation du 28/08/2018 habilitant l'Université de Strasbourg à délivrer Annexe B: le Master mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

A Strasbourg, le .. 28 / 0.5 / 2019

Par délégation du Président de l'Université de Strasbourg

Irini Tsamadou-Jacoberger

Vice-Présidente Relations Internationale

Tsamadon-Jacobe

de l'Université de Strasbourg

A Athènes, 10 05/6/2019

Markos Hatzidakis

Président de l'Educational Association for European Studies - SCG

Fabrice Favret

Doyen de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg

Popi Notia

Directrice Générale de l'Educational Association for European Studies - SCG